

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CŒUR DE CHARTREUSE  
Pôle Tertiaire - ZI Chartreuse Guiers – 38380 ENTRE-DEUX-GUIERS

DELIBERATION N° 19-146

L'an deux mille dix-neuf, le sept novembre à 19 heures 30,

Le Conseil Communautaire, s'est réuni en session ordinaire dans la salle de réunion du Pôle tertiaire - Zone Industrielle Chartreuse-Guiers à Entre-deux-Guiers sous la présidence de Denis SEJOURNE.

**OBJET : DEMANDE SUBV. CTS  
VOIRONNAIS CHARTREUSE POUR LE  
CRPE**

**Date de la convocation :** le 30 octobre 2019

<p><b>Nombre de Conseillers :</b></p> <p>En exercice : 36 Présents : 26 Votants : 31</p> <p><b>Résultat du vote :</b></p> <p>Pour : 31 Contre : 0 Abstention : 0</p>	<p><b>Présents les délégués avec voix délibérative :</b></p> <p>Jean-Michel FERTIER (Corbel) ; Denis SEJOURNE (Entre-deux-Guiers) ; Jean-Paul CLARET (Entremont-le-Vieux) ; Evelyne LABRUDE (La Bauche) ; Elisabeth SAUVAGEON, Bruno GUIOL (Miribel les Echelles) ; Jean-Pierre ZURDO (Saint-Christophe la Grotte) Nicole VERARD, Gérard DAL'LIN (Saint Christophe sur Guiers) ; François LE GOUIC (Saint-Jean de Couz) ; Patrick FALCON, Gérard ARBOR, Martine MACHON (Saint Joseph de Rivière) ; Jean-Claude SARTER, Bertrand PICHON-MARTIN, Christiane MOLLARET, Céline BOURSIER, Jean-Louis MONIN, Christian ALLEGRET, Cédric MOREL (Saint-Laurent du Pont) ; Jean Paul PETIT (Saint- Pierre d'Entremont 38) ; Brigitte BIENASSIS (Saint-Pierre d'Entremont 73) ; Jacques RICHEL (Saint-Pierre de Genebroz) ; Dominique CABROL (Saint-Pierre de Chartreuse) ; Denis BLANQUET, Olivier RICARD (Saint-Thibaud de Couz)</p> <p><b>Pouvoirs :</b></p> <p>Nathalie HENNER à Céline BOURSIER ; Suzy REY à Jean Paul CLARET ; Gilles PERIER MUZET à Elisabeth SAUVAGEON ; Christel COLLOMB à Bertrand PICHON MARTIN ; Stéphane GUSMEROLI à Dominique CABROL</p>
--	--

**CONSIDERANT** la compétence Enfance Jeunesse de la Communauté de Communes Cœur de Chartreuse,

**CONSIDERANT** le financement que la Communauté de communes Cœur de Chartreuse accorde annuellement au CRPE (Collectif ressource petite Enfance) du territoire,

**CONSIDERANT** les actions et animations portées par le CRPE en direction de l'ensemble des structures petite enfance du territoire, et considérant la structuration et la dynamique existante,

Il est proposé de solliciter les financements ouverts par la Conférence Territoriale des Solidarités (CTS) du territoire Voironnais Chartreuse à hauteur de 4 000€ (80% de la dépense) pour le projet suivant, porté par le CRPE sur les années 2020 et 2021 :

Intervention de la compagnie Solfasirc auprès de l'ensemble des EAJE et structures petite enfance du territoire, pour des Ateliers participatifs de cirque lors des temps d'accueil, mettant en œuvre la motricité et l'éveil musical. Cette proposition comprend également 2 spectacles lors des temps forts annuels programmés en Juin 2020 et 2021 invitant les enfants, les professionnels et les familles.

**Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ.**

- **AUTORISE** le Président à solliciter la CTS à hauteur de 4 000€.

Le Président,

- CERTIFIE sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité
- INFORME que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Grenoble, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme et exécutoire.

Publié, notifié et transmis en Préfecture  
Le 08 novembre 2019,

Le Président,  
Denis SEJOURNE


